

DECRET N° 2005-226 DU 28 AVRIL 2005

portant nomination au cabinet du Ministre
des Travaux Publics et des Transports.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004 - 034 du 29 janvier 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;

Sur proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 avril 2005 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après au Cabinet du Ministre des Travaux Publics et des Transports, les personnes dont les noms suivent.

Il s'agit de :

- Directeur de cabinet : Monsieur Théodore GLELE
- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Cyriaque ATTI-MAMA
- Conseiller Technique aux routes : Monsieur Cakpo HEMIANON
- Conseiller Technique aux Transports Terrestres : Monsieur François TOLLO

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2005

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
 et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre des Travaux
 Publics et des Transports,



Christiane Marie-Jeanne O. TABELE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MTPT 4
 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
 DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
 FADESP 3 UNIPAR-FDSP UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2
 INTERESSES 04 JO 1.